



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 22.21.610.005.1 du 3 novembre 2022
portant renouvellement et modification de l'agrément
objet de la décision n° 14.21.610.720.1 du 17 novembre 2014**

**La préfète de la Charente,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié, fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2004 modifié, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique, en service ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer notamment les décisions relevant, dans les domaines de la métrologie, de la compétence de la préfète de la Charente ;

Vu la décision n° 17.21.110.006.1 du 21 mars 2017, attribuant la marque d'identification « R 16 » à la société GFP CONTRÔLE, dont le siège social est situé Parc d'activités Euratlantique – 15, rue de l'Europe – 16730 FLÉAC ;

Vu la décision d'agrément n° 14.21.610.720.1 du 17 novembre 2014, attribuée à la société GFP CONTRÔLE, pour effectuer la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, renouvelée par la décision n° 18.21.610.005.1 du 16 novembre 2018 et modifiée en dernier lieu par la décision n° 22.21.610.004.1 du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu la demande de la société GFP CONTRÔLE, en date du 8 septembre 2022, en vue du renouvellement de son agrément pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

Vu la demande de la société GFP CONTRÔLE, en date du 7 avril 2022, complétée le 28 septembre 2022 et le 2 novembre 2022, relative à l'ajout de l'implantation CONTRÔLE BALANCES Océan Indien (CBOI), sise 1 rue Hamaha – plage du Pendu à Mamoudzou (976), pour la réalisation des activités de vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

Vu l'annexe technique à l'attestation d'accréditation n° 3-1447 – révision 32 de la convention n° 3458, portant notamment accréditation de la société GFP CONTRÔLE pour les vérifications périodiques des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, délivrée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) et prenant effet à compter du 2 novembre 2022 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine,

DÉCIDE

Article 1

La présente décision renouvelle, à compter du 17 novembre 2022, l'agrément délivré à la société GFP CONTRÔLE, immatriculée sous le numéro 393 487 228 au Registre du commerce et des sociétés d'Angoulême et dont le siège social est situé Parc d'activités Euratlantique – 15, rue de l'Europe – 16730 FLÉAC, pour la réalisation des vérifications périodiques des instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

Le champ, par implantation et classe de précision, de cet agrément, objet de la décision n° 14.21.610.720.1 du 17 novembre 2014 susvisée, modifiée en dernier lieu par la décision n° 22.21.610.004.1 du 1^{er} septembre 2022, est défini, à compter de la notification de la présente décision, par l'annexe jointe, qui remplace l'annexe à la décision n° 14.21.610.720.1 du 17 novembre 2014 précitée.

Article 2

L'agrément, objet de la présente décision, est valable jusqu'au 17 novembre 2026.

Article 3

Les autres dispositions de la décision n° 14.21.610.720.1 du 17 novembre 2014 renouvelée et modifiée demeurent inchangées.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfète de la Charente dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de deux mois auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à la société GFP CONTRÔLE.

Fait à Poitiers, le 3 novembre 2022,

Pour la préfète de la Charente et par délégation,
pour le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine,
l'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,


Bertrand BOUQUILLON

Vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique : liste des implantations du réseau GFP CONTRÔLE

ADHÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	CLASSES DE PRÉCISION	OBSERVATIONS
ABILANX	Park Avenue – rue Léon Griffon 56890 SAINT-AVÉ	02 97 63 70 46	02 97 63 74 90	I, II, III, IIII	
ACTBI PESAGE	14 impasse du Jas 84510 CAUMONT-SUR-DURANCE	04 90 01 25 00	04 90 01 25 00	I, II, III, IIII	
AN MÉTROLOGIE	Zone industrielle des Hauts de France 1 – rue de l'Abbé Popieluszko – cellule n° 4 62970 COURCELLES-LÈS-LENS	03 21 18 89 19		I, II, III, IIII	
ATLANTIQUE PESAGE	12 rue de l'Aéronautique – Zone Industrielle du Chaffault 44340 BOUGUENNAIS	02 51 70 88 40	02 51 70 88 41	I, II, III, IIII	
AUVERGNE MATÉRIELS PRO	3 rue Gambetta – ZAC des Pradeaux 63360 GERZAT	06 08 98 05 06		II, III, IIII	
BAILLEHAICHE	44 rue Lecouffe 35400 SAINT-MALO	02 99 81 64 74	02 99 81 27 24	I, II, III, IIII	
BAILLEHAICHE	Zone artisanale « La Montgervalaise 1 » 35520 LA MÉZIÈRE	02 99 13 18 51	02 99 13 18 52	I, II, III, IIII	
BALANCE PROVENCE	1 bis rue de la Frago 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE	06 16 74 05 44		III, IIII	
BASILE SARL	281 avenue du Marché Gare – Boîte aux lettres n° 14 34070 MONTPELLIER	04 67 85 55 11	04 67 85 55 11	III, IIII	
BÉARN PESAGE SERVICES	6 avenue Joseph Marie Jacquard 64140 LONS	05 35 56 56 73		II, III, IIII	
BPL PESAGE	1 bis rue du Gripail – Zone industrielle du Gripail 35590 SAINT-GILLES	02 99 64 84 27	02 99 64 89 85	I, II, III, IIII	
BREUZIN MARDON	Le Gour 36110 LEVROUX	06 58 62 62 20		II, III, IIII	
CARRIQUIRY PESAGE	20 avenue Vignancour 64000 PAU	05 59 32 88 81		II, III, IIII	
CARRIQUIRY PESAGE	30 place du Foirail 65000 TARBES	05 62 32 57 32	05 62 32 51 79	II, III, IIII	
COMPAGNIE DE PESAGE INDUSTRIEL	Quartier Baudelle 97211 RIVIÈRE-PILOTE (MARTINIQUE)	05 96 62 65 44	05 96 62 67 20	I, II, III, IIII	
CONTRÔLE BALANCES OCÉAN INDIEN (CBOI)	1 rue Hamaha – plage du Pendu 97600 MAMOUDZOU (MAYOTTE)	06 39 29 13 66		II, III, IIII	Ajout de l'implantation
DAVY BABORIER	24 rue Augustin Thierry 87000 LIMOGES	05 55 05 24 37	05 55 50 04 46	II, III, IIII	
DISTRICOOK	148 boulevard Léon Bollée 53000 LAVAL	02 43 69 04 83	02 43 02 95 22	II, III, IIII	
EQUIPESAGE	Résidence du Lac – appartement 329 – 4 rue Jean Giraudoux 33700 MÉRIGNAC	06 64 74 35 68		II, III, IIII	

ADHÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	CLASSES DE PRÉCISION	OBSERVATIONS
GFP CONTRÔLE	Parc d'activités Euratlantique – 15 rue de l'Europe 16730 FLÉAC	05 45 65 28 05	05 45 65 28 06	I, II, III, IIII	
GUYANE MÉTROLOGIE INDUSTRIELLE	7015 route de Dégrad des Cannes 97354 REMIRE-MONTJOLY (GUYANE)	05 94 28 96 25	05 94 28 96 27	I, II, III, IIII	
HOSTEIN TOUT POUR LE PESAGE	Parc d'activités de Lahonce – 151 rue Bergé 64990 LAHONCE	09 75 47 96 46	05 59 55 80 72	II, III, IIII	
JC ÉLECTRONIQUE	483 boulevard des Habissois Souverains 97119 VIEUX-HABITANTS (GUADELOUPE)	05 90 98 51 98		III, IIII	
LEAD'UP	2 rue René Barrier – Parc d'activités de la route d'Orléans 28200 CHÂTEAUDUN	06 23 67 22 01		I, II, III, IIII	
MAP	Zone d'emploi « Ma Campagne » 16000 ANGOULÈME	05 45 61 05 87	05 45 61 62 80	I, II, III, IIII	
MÉTROLOGIE PESAGE SERVICES	72 rue Abbé Herval 76600 LE HAVRE	09 66 89 33 84	02 35 48 03 98	I, II, III, IIII	
OCCIT-AINE PESAGE	16 place Marcadieu 65000 TARBES	06 81 03 37 35		II, III, IIII	
OUEST PESAGE SERVICE	28 rue du Chêne Vert 22190 PLÉRIN	06 28 83 21 62		I, II, III, IIII	
OUEST-MÉTROLOGIE	1 rue Lechat 27220 SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE	02 27 34 32 40		I, II, III, IIII	
PESAGE ET SYSTÈME DU MIDI	17 rue Joseph Cugnot – Zone industrielle de Joffrey 31600 MURET	05 61 56 12 43	05 61 56 93 31	II, III, IIII	
PESAGE INDUSTRIEL DU SUD-OUEST (PISO – BARRAIL SERVICES)	115 chemin de Bel Air – Zone industrielle de La Rivière 33850 LÉOGNAN	05 56 64 79 08	05 56 64 53 83	I, II, III, IIII	
PESAGE MARION RHÔNE-ALPES (PMRA)	69 route de Cleiryriat 01270 SALAVRE	06 72 08 16 40		II, III, IIII	
PESAGE NOUVELLE AQUITAINE	Zone industrielle du Fief de l'Étang – 3 rue des Beaux Vallons 17540 SAINT-SAUVEUR-DAUNIS	05 46 41 31 37	05 46 41 31 37	I, II, III, IIII	
PMC – MILLIOT	M.I.N G et 6 G – Case 12 59160 LOMME	03 20 57 05 10	03 20 08 78 12	I, II, III, IIII	
PMC – MILLIOT	Bâtiment 9 – Allée des Épinettes – Zone industrielle nord 77200 TORCY	01 60 05 90 35	01 60 06 30 73	I, II, III, IIII	
PRÉCISA FRANCE SA	Technoparc – 15 rue Charles Édouard Jeanneret 78306 POISSY CÉDEX	01 39 11 55 75	01 39 11 40 75	I, II, III, IIII	
QUARTIVAC	Zone Industrielle Ardant du Picq 54260 LONGUYON	03 82 26 52 88	03 82 39 36 49	III, IIII	
SARL CHARBONNEL (BFCP)	Z.I. – 1760 rue de la Lième 39570 PERRIGNY	03 84 47 06 08	03 84 43 17 95	I, II, III, IIII	
STE EXPLOITATION ETS COMBEAU	148 avenue Michel Grandou 24750 TRÉLISSAC	05 53 53 46 94	05 53 35 92 82	I, II, III, IIII	
VALENTINOISE DE PESAGE	4-6 rue Ferdinand de Lesseps 26000 VALENCE	04 75 86 19 40	04 75 86 19 41	I, II, III, IIII	